

Décision n° DEC110847DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité de recherche n°5553

Vu la décision n° DEC110301DR11 du 1er janvier 2011 nommant Irène Till-Botraud, directeur de l'unité de recherche n°5553

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 12/12/2011

Considérant que Monsieur Thierry Gaude a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par Le service prévention et sécurité de la délégation Alpes du CNRS les 8, 9, 10 novembre et 6, 7, 8 décembre 2005

Article 1

Monsieur Thierry Gaudé - Technicien

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5553, à compter du 01/01/2011

Monsieur Thierry Gaudé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Thierry Gaudé est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire